

## Conditions générales de vente

### 1 - GÉNÉRALITÉS

Toute commande passée implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente. Sauf accord écrit préalable de notre part, toute disposition contraire est considérée comme nulle et non avenue.

### 2 - LIMITES DU RÔLE DE MARLIER ACADEMY

Le rôle de **MARLIER ACADEMY** se limite à l'exécution de formations en vue de la certification et de la re certification dans les techniques de Contrôle Non Destructif (CND). Toute mise au point, mise en conformité ou modification qui résulterait des observations faites pendant ces formations est à l'initiative et sous la responsabilité exclusive du demandeur. **MARLIER ACADEMY** s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre l'objectif de la formation, mais ne saurait être tenue responsable d'un résultat spécifique, notamment en cas de non-conformité ou d'échec à la certification.

### 3 - CONTRAT

Les demandes d'intervention doivent être présentées par écrit, en précisant la nature de l'intervention, la méthode, la technique, l'affaire concernée et le numéro de commande. Les documents nécessaires à la bonne exécution de l'intervention, tels que le déroulé des séances, le livret d'accueil et le catalogue, devront être joints à la demande. Chaque intervention donne lieu à une évaluation du stage par le formateur et par le stagiaire. Nos interventions sont réalisées par des agents certifiés **COFREND FRANDTB** niveau 2 ou 3. La durée de validité de nos offres et devis est de 3 mois. Les offres et devis de **MARLIER ACADEMY** sont strictement limités aux prestations mentionnées dans ces documents.

### 4 - SECRET PROFESSIONNEL

Le personnel de **MARLIER ACADEMY** est tenu au secret professionnel. Toutes les informations concernant le client sont strictement confidentielles et ne peuvent être divulguées à des tiers sans l'accord préalable du client.

### 5 - CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL/STAGIAIRE

**MARLIER ACADEMY** communiquera au responsable de l'établissement et aux stagiaires les risques éventuels liés à l'activité envisagée. Le responsable de l'établissement prendra toutes les mesures nécessaires pour garantir un bon déroulement des opérations et assurer la sécurité des stagiaires et du personnel de **MARLIER ACADEMY** pendant l'intervention.

### 6 - FACTURATION - RÈGLEMENT

Nos interventions sont facturées conformément aux tarifs fixés par **MARLIER ACADEMY** et selon la proposition acceptée par le client. Le règlement des factures est exigible dans un délai de 45 jours nets à compter de la date de facturation, par chèque, effet ou virement bancaire. En cas de retard de paiement, des pénalités seront appliquées : 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur, avec un montant forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Si un règlement est convenu par billet à ordre ou lettre de change, ceux-ci devront être remis à **MARLIER ACADEMY** dûment acceptés et domiciliés au plus tard quinze jours après réception de la facture. Escompte : 1 % pour paiement comptant.

### 7 - LITIGES

En cas de litige ou de contestation relative à l'exécution d'une commande, celle-ci sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de **Clermont-Ferrand**.